



La Fiscalité Locale

en Champagne-Ardenne

Synthèse

Les produits de l'année 2008 - Les taux applicables en 2009

Les produits de la fiscalité, issues des quatre taxes, représentent 1,551 milliard d'euros en 2008, en hausse de 4,7 % par rapport à 2007.

L'analyse des produits permet de faire apparaître la contribution de chacune des quatre taxes (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation et taxe professionnelle) aux recettes des collectivités territoriales et en conséquence les contributions des entreprises, des propriétaires fonciers et des ménages.

En 2008, les produits de la taxe professionnelle en Champagne-Ardenne sont en hausse de 5,3 % par rapport à 2007. Le foncier bâti enregistre une augmentation de 4,4 %, la taxe d'habitation de 3,9 % et le foncier non bâti de 2,7 %.

Les produits de la taxe professionnelle, 702 millions d'euros, demeure toujours le premier produit de la fiscalité locale, en totalisant 45,3 % de l'ensemble, suivi du foncier bâti (33,3 %), de la taxe d'habitation (19,1 %) et du foncier non bâti (2,3 %).

En 2008, la somme des bases communales (y compris EPCI¹) de la taxe professionnelle est égale à 2,635 milliards d'euros, en progression de 3,9 % comparé à 2007. Le montant des bases augmente de 5,2 % dans l'Aube, de 3,9 % dans la Marne, de 3,6 % en Haute-Marne, et de 2,8 % dans les Ardennes.

L'interprétation des écarts entre les taux des différentes communes reste difficile compte tenu de la complexité du calcul de la base de la taxe mais les évolutions sur trois ans mettent en évidence les politiques fiscales de chacune des collectivités territoriales.

La prochaine édition de ce document évoluera afin de tenir compte des nouvelles dispositions en matière de fiscalité locale. La loi de Finances pour 2010, validée par le Conseil Constitutionnel le 29 décembre 2009, supprime définitivement la taxe professionnelle au 1er janvier 2010. Cette loi prévoit le remplacement de cette taxe par une contribution économique territoriale.

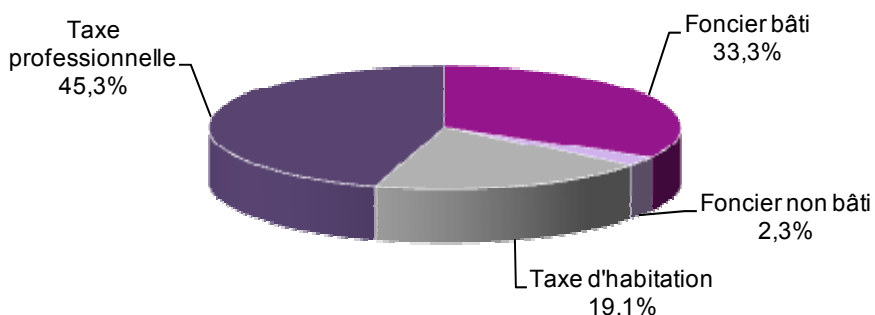
¹ EPCI : établissement public de coopération intercommunale

► Les produits de la fiscalité locale

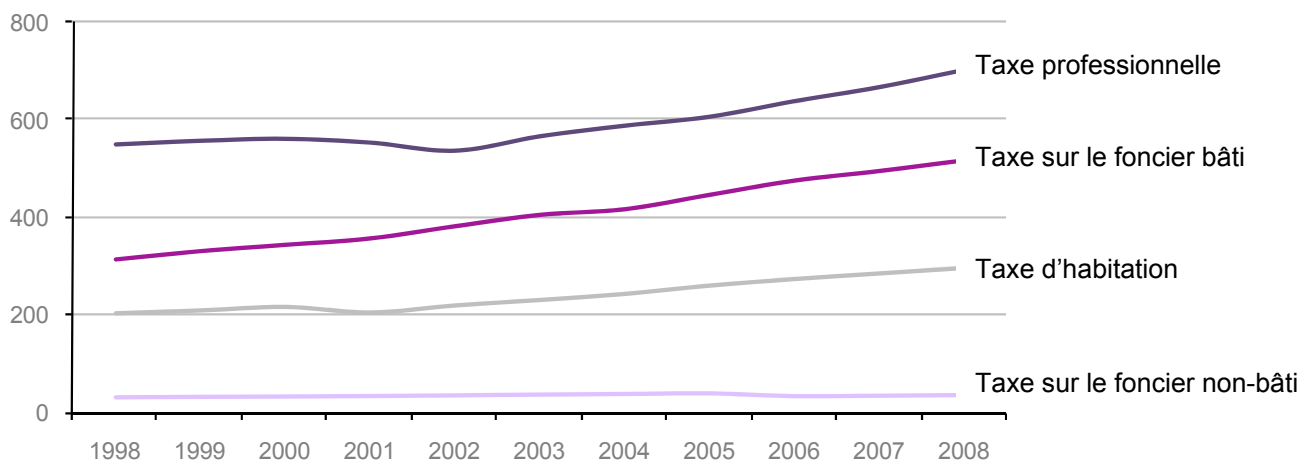
en Champagne-Ardenne en 2008

Désignation	2008 (en euros)	Répartition en %	Evolution 2007/2008 en %
Foncier bâti	516 323 000	33,3%	4,4%
Foncier non bâti	36 418 000	2,3%	2,7%
Taxe d'habitation	295 851 000	19,1%	3,9%
Taxe professionnelle	702 097 000	45,3%	5,3%
Total	1 550 689 000	100,0%	4,7%

► Répartition des produits en Champagne-Ardenne - Année 2008



► Evolution du produit des quatre taxes locales en Champagne-Ardenne entre 1998 et 2008 (en millions d'euros)



▶ Taxe professionnelle

Ardennes

▶ Somme des bases de la taxe professionnelle en 2008

Somme des bases : 673 050 000 euros

Evolution 2007/2008 : 2,8 %

▶ Produits de la taxe professionnelle en 2008

	2008 (en euros)	Evolution 2007/2008 en %	Pression fiscale en 2008 en % (1)	Part relative en %
Produit total	183 673 000	6,0%	27,3%	100,0%
Bénéficiaires :				
<i>Communes</i>	36 340 000	5,2%	7,7%	19,8%
<i>Syndicats et intercommunalité</i>	45 777 000	6,3%	7,6%	24,9%
Communes, syndicat & intercommunalité	82 117 000	5,8%	12,2%	44,7%
Département (Conseil Général)	55 684 000	8,1%	8,3%	30,3%
Région (Conseil Régional)	17 567 000	12,2%	2,6%	9,6%
Chambres de commerce et d'industrie	5 939 000	2,8%	1,0%	3,2%
Chambre de métiers	1 190 000	12,3%	2,2%	0,7%
Cotisation de péréquation	7 504 000	-14,5%	1,6%	4,1%
Frais d'assiette	13 671 000	6,0%	-	7,4%

(1) pression fiscale = produit de la taxe / base de la taxe pour le bénéficiaire

▶ Taux votés par les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général, Communes ou certains regroupements de communes) votent un taux de taxe professionnelle qui s'applique à une base :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Conseil régional	1,90%	2,07%	2,23%	2,40%	2,62	2,62
Conseil général des Ardennes	6,99%	7,34%	7,67%	7,88%	8,27	8,60
Communes : voir page 7						

*Et pour plus de détail l'étude complète sur le site www.champagne-ardenne.cci.fr,
rubrique économie Champagne-Ardenne/Etudes économiques*

▶ Taxe professionnelle

Aube

▶ Somme des bases de la taxe professionnelle en 2008

Somme des bases : 600 041 000 euros

Evolution 2007/2008 : 5,2 %

▶ Produits de la taxe professionnelle en 2008

	2008 (en euros)	Evolution 2007/2008 en %	Pression fiscale en 2008 en % (1)	Part relative en %
Produit total	151 465 000	5,9%	25,2%	100,0%
Bénéficiaires :				
<i>Communes</i>	28 744 000	3,6%	7,9%	19,0%
<i>Syndicats et intercommunalité</i>	32 593 000	6,3%	6,1%	21,5%
Communes, syndicat & intercommunalité	61 337 000	5,0%	10,2%	40,5%
Département (Conseil Général)	44 347 000	5,2%	7,4%	29,3%
Région (Conseil Régional)	15 700 000	14,8%	2,6%	10,4%
Chambres de commerce et d'industrie	5 476 000	6,2%	1,0%	3,6%
Chambre de métiers	1 315 000	9,9%	2,4%	0,9%
Cotisation de péréquation	12 008 000	2,5%	2,0%	7,9%
Frais d'assiette	11 283 000	6,0%	-	7,4%

(1) pression fiscale = produit de la taxe / base de la taxe pour le bénéficiaire

▶ Taux votés par les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général, Communes ou certains regroupements de communes) votent un taux de taxe professionnelle qui s'applique à une base :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Conseil régional	1,90%	2,07%	2,23%	2,40%	2,62%	2,62%
Conseil général de l'Aube	7,00%	7,00%	7,00%	7,39%	7,39%	7,54%
Communes : voir page 7						

*Et pour plus de détail l'étude complète sur le site www.champagne-ardenne.cci.fr,
rubrique économie Champagne-Ardenne/Etudes économiques*

▶ Taxe professionnelle

Marne

▶ Somme des bases de la taxe professionnelle en 2008

Somme des bases : 1 037 527 000 euros

Evolution 2007/2008 : 3,9 %

▶ Produits de la taxe professionnelle en 2008

	2008 (en euros)	Evolution 2007/2008 en %	Pression fiscale en 2008 en % (1)	Part relative en %
Produit total	281 019 000	4,7%	27,1%	100,0%
Bénéficiaires :				
Communes	34 545 000	6,1%	8,5%	12,3%
Syndicats et intercommunalité	124 490 000	3,4%	12,5%	44,3%
Communes, syndicat & intercommunalité	159 036 000	3,9%	15,3%	56,6%
Département (Conseil Général)	47 531 000	3,8%	4,6%	16,9%
Région (Conseil Régional)	27 138 000	13,3%	2,6%	9,7%
Chambres de commerce et d'industrie	11 138 000	4,0%	1,2%	4,0%
Chambre de métiers	2 093 000	9,8%	2,7%	0,7%
Cotisation de péréquation	13 146 000	1,2%	2,1%	4,7%
Frais d'assiette	20 938 000	4,7%		7,4%

(1) pression fiscale = produit de la taxe / base de la taxe pour le bénéficiaire

▶ Taux votés par les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général, Communes ou certains regroupements de communes) votent un taux de taxe professionnelle qui s'applique à une base :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Conseil régional	1,90%	2,07%	2,23%	2,40%	2,62%	2,62
Conseil général de la Marne	4,02%	4,59%	4,59%	4,59%	4,59%	4,59
Communes : voir page 7						

Et pour plus de détail l'étude complète sur le site www.champagne-ardenne.cci.fr,
rubrique économie Champagne-Ardenne/Etudes économiques

▶ Taxe professionnelle

Haute-Marne

▶ Somme des bases de la taxe professionnelle en 2008

Somme des bases : 324 390 000 euros

Evolution 2007/2008 : 3,6 %

▶ Produits de la taxe professionnelle en 2008

	2008 (en euros)	Evolution 2007/2008 en %	Pression fiscale en 2008 en % (1)	Part relative en %
Produit total	85 940 000	4,4%	26,5%	100,0%
Bénéficiaires :				
<i>Communes</i>	20 306 000	3,7%	8,8%	23,6%
<i>Syndicats et intercommunalité</i>	16 258 000	4,1%	5,2%	18,9%
Communes, syndicat & intercommunalité	36 564 000	3,9%	11,3%	42,5%
Département (Conseil Général)	25 799 000	3,6%	8,0%	30,0%
Région (Conseil Régional)	8 462 000	12,6%	2,6%	9,8%
Chambres de commerce et d'industrie	3 053 000	3,4%	1,0%	3,6%
Chambre de métiers	785 000	9,6%	2,4%	0,9%
Cotisation de péréquation	4 876 000	-1,1%	1,7%	5,7%
Frais d'assiette	6 402 000	4,4%	-	7,5%

(1) pression fiscale = produit de la taxe / base de la taxe pour le bénéficiaire

▶ Taux votés par les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général, Communes ou certains regroupements de communes) votent un taux de taxe professionnelle qui s'applique à une base :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Conseil régional	1,90%	2,07%	2,23%	2,40%	2,62%	2,62
Conseil général de la Haute-Marne	7,32%	7,60%	7,95%	7,95%	7,95%	7,95
Communes : voir page 7						

*Et pour plus de détail l'étude complète sur le site www.champagne-ardenne.cci.fr,
rubrique économie Champagne-Ardenne/Etudes économiques*



Taux de la taxe professionnelle

dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants

Champagne-Ardenne

► Taux applicables en 2009

Agglomération	Nombre d'habitants <small>(Source : INSEE, RP 2006)</small>	Taux de la ville centre*		Autres communes de l'agglomération			
				Taux maximum*		Taux minimum*	
		2008	2009	2008	2009	2008	2009
Reims	212 021	28,68	28,61	27,49	27,59	23,74	24,38
Troyes	131 039	24,07	23,91	23,69	23,91	16,10	16,85
Charleville-Mézières	61 881	25,94	26,07	21,73	22,38	17,43	17,94
Châlons-en-Champagne	58 181	24,45	24,18	23,49	23,55	22,06	22,59
Epernay	31 523	28,42	28,42	24,76	24,76	17,61	17,82
Saint-Dizier	31 010	25,32	25,40	22,97	23,64	22,97	23,64
Sedan	27 476	32,49	32,98	22,96	23,55	17,39	17,72
Chaumont	25 378	27,18	28,00	17,77	18,59	17,77	18,59
Vitry-le-François	18 257	21,01	21,10	16,03	16,45	14,99	15,48
Romilly-sur-Seine	16 224	24,09	24,24	18,05	18,33	17,15	17,47
Rethel	10 193	24,44	24,77	20,61	21,13	16,95	17,28

* Taux regroupant les taux régional, départemental, communal et intercommunal

Taux régional : 2,62 %

Taux départemental :

Ardennes : 8,60 %

Aube : 7,54 %

Marne : 4,59 %

Haute-Marne : 7,95 %



P R E S E N T A T I O N

A partir des informations publiées par la Direction Régionale des Impôts, la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Champagne-Ardenne réalise chaque année un état récapitulatif de la fiscalité locale dans les départements et dans les principales communes de la région.

Ce récapitulatif porte sur les quatre taxes locales : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle. Il en présente à la fois les bases, les produits et les taux.

Le document présente quelques graphiques donnant l'évolution au cours des dix dernières années, des produits des quatre taxes et de la taxe professionnelle par bénéficiaire.

On trouve dans ce document pour chaque département un chapitre reproduisant au niveau des principales communes à vocation industrielle et commerciale, les différentes composantes des taux de la taxe professionnelle pour les années 2007, 2008, 2009.

Cette synthèse en huit pages vous propose un extrait de l'étude complète de 101 pages disponible sur le site internet :

→ www.champagne-ardenne.cci.fr, rubrique économie Champagne-Ardenne/Etudes économiques